

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, LE MARDI 26 NOVEMBRE 2024, À 20H.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Sont absents :

Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

137-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Affaires courantes
 - 4.1 Autorisation de signature de la convention d'aide financière du PRACIM
 - 4.2 Emprunt temporaire – Subvention PRACIM
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion – Règlement #46-2024 décrétant une dépense de 2 000 000\$ et un emprunt de 400 000\$ pour la relocalisation de la bibliothèque municipale et travaux de mise à niveau de l'enveloppe à la salle municipale
6. Période de question
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. AFFAIRES COURANTES

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU PRACIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'aménagement de la salle municipale (résolution #75-06-2023);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a reçu du ministère le 12 août 2024 la confirmation d'une aide financière de 910 700\$ représentant 70% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la convention d'aide financière (N° dossier 2030669) et doit autoriser monsieur Mario Lyonnais, maire, à signer la convention;

138-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Mario Lyonnais, maire, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour le dossier #2030669.

ADOPTÉE

4.2 EMPRUNT TEMPORAIRE – SUBVENTION PRACIM

CONSIDÉRANT QUE la ministre a confirmé une aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'aménagement de la salle municipale d'un montant de 910 700\$ dans une lettre reçue le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu dans la convention d'aide financière #2030669, 90% du montant de l'aide financière sera versée suivant l'avancement des travaux admissibles à chaque année et que la somme restante le sera après l'approbation par le MAMH de la réclamation finale des coûts admissibles payés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de financement temporaire afin de répondre à ses engagements financiers durant les travaux;

139-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Sainte-Françoise contracte un emprunt temporaire au montant de 910 700\$ auprès de la caisse Desjardins;
- D'autoriser Mario Lyonnais, maire, et Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour le financement temporaire;
- Que le remboursement de l'emprunt temporaire se fera dès la réception du remboursement du PRACIM;
- Que les intérêts seront payés à même les dépenses courantes.

ADOPTÉE

5. DEMANDES

5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #46-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 400 000\$ POUR LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'ENVELOPPE À LA SALLE MUNICIPALE

140-11-2024

Yoland Neault donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #46-2024 décrétant une dépense de 2 000 000\$ et un emprunt de 400 000\$ pour la relocalisation de la bibliothèque municipale et travaux de mise à niveau de l'enveloppe à la salle municipale. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

6. PÉRIODE DE QUESTION

Aucun public présent pour la période de question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

141-11-2024

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h07.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
greffière-trésorière